



Énergies renouvelables : Le ministre de l'Énergie Claude Turmes présente une nouvelle mesure pour la promotion du photovoltaïque

1) État des lieux : une croissance des énergies renouvelables au Luxembourg

Dans le domaine du développement des énergies renouvelables, le Luxembourg enregistre une croissance depuis les dix dernières années qui s'est encore accentuée depuis les deux dernières années:

- l'énergie éolienne a augmenté de 410% durant la dernière décennie et fait un véritable saut en avant depuis 2016;
- le photovoltaïque a enregistré une progression de 533% entre 2008 et 2018 et entre temps environ 7.000 installations photovoltaïques sont installées;
- la nouvelle tarification pour les petites et moyennes installations photovoltaïques rencontre un franc succès (environ 700 demandes de raccordement ont été enregistrées);
- ainsi, en termes de puissance installée de photovoltaïque par habitant, le Luxembourg se positionne en 6^e position au niveau de l'Union européenne;
- en 2018, 74% de la consommation des ménages sont ainsi couvertes par la production d'énergies renouvelables nationale.

Vu les multiples dossiers en cours de réalisation, ce développement va encore s'accroître en 2019 et 2020 et le Luxembourg est ainsi en bonne voie vers la réalisation de son objectif de 11% d'énergies renouvelables.

Il faut cependant observer, que dans le domaine du développement des énergies renouvelables, le Luxembourg doit faire face à une situation atypique par rapport aux autres États membres: Le secteur des transports couvre à lui seul 60% de la consommation d'énergie et il augmente, mettant en péril l'objectif climatique.

En même temps, le Luxembourg doit renforcer ses efforts dans le domaine de la production d'électricité renouvelable. Le potentiel en matière de photovoltaïque est ainsi sous-exploité.

2) Le nouvel appel d'offres : produisons de l'énergie pour 27.000 résidents !

Le ministre de l'Énergie lance un appel d'offres qui porte sur la réalisation et l'exploitation de nouvelles centrales de production d'électricité d'une plus grande surface à partir de l'énergie photovoltaïque pour un volume total de 40 MW.

Les soumissionnaires qui offrent le prix le plus avantageux bénéficient pendant quinze ans d'un contrat de prime de marché pour l'injection de l'électricité produite.

Date limite de dépôt des offres: 16 mars 2020

Principales conditions de participation:

- L'appel d'offres est divisé en cinq lots:
 - o Lot 1: Terrain industriel (puissance ≥ 500 kW et ≤ 5 MW).
 - o Lot 2: Enveloppe extérieure de bâtiments (puissance ≥ 200 et < 500 kW).
 - o Lot 3: Enveloppe extérieure de bâtiments (puissance ≥ 500 kW et ≤ 5 MW).
 - o Lot 4: Ombrières ou bassins d'eau (puissance ≥ 200 et < 500 kW).
 - o Lot 5: Ombrières ou bassins d'eau (puissance ≥ 500 kW et ≤ 5 MW).
- La centrale doit être composée de nouvelles cellules photovoltaïques.
- Le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il est en droit d'utiliser le site d'implantation proposé pour la centrale photovoltaïque (propriétaire, locataire, usufruitier, etc.).
- Le soumissionnaire doit être une personne physique ou morale ou un groupement de personnes physiques ou morales.

Les modalités détaillées de l'appel d'offres sont décrites dans un cahier des charges. Le cahier des charges est envoyé par courrier électronique à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante:

pv@energie.etat.lu

Volume maximal de puissance à rémunérer: Lot 1: 10 MW ; Lot 2: 10 MW ; Lot 3: 10 MW ; Lot 4: 5 MW ; Lot 5: 5 MW.

Prix maxima à soumissionner: Lot 1: 89 €/MWh ; Lot 2: 120 €/MWh ; Lot 3: 115 €/MWh ; Lot 4: 145 €/MWh ; Lot 5: 140 €/MWh.

Attribution: Au meilleur prix

Réalisation: En principe, la centrale doit être construite et devra injecter l'électricité dans le réseau dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la date d'attribution.